



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

Direction des Finances,
de la Commande Publique,
des Affaires Juridiques et Immobilières
Service Affaires Juridiques
DFCPAJI_D2024_0268

CONVENTION DE SERVITUDES AU PROFIT
DE LA SOCIETE ENEDIS
DANS LE CADRE DU RENOUVELLEMENT
DU RESEAU ELECTRIQUE RUE DE
L'ADJUDANT-CHEF LEROY A TOURCOING

Application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 13 Septembre 2020 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant les travaux de renouvellement du réseau électrique rue de l'Adjudant-Chef Leroy incluant la parcelle de terrain cadastrée section AC-574 appartenant à la Commune de Tourcoing ;

Considérant la nécessité de recourir à une convention de servitudes au profit de la société ENEDIS afin de permettre la réalisation des travaux de raccordement susmentionnés,

DECIDONS

ARTICLE 1 : De signer une convention de servitudes au profit de la société ENEDIS, ayant son siège social 34, place des Corolles 92079 Paris La Défense Cedex et représentée par Monsieur Jean-Lorain GENTY.

Article 2 : La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

Article 3 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance au Conseil Municipal.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorerie pour information.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Tourcoing dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la notification de ladite décision. Le Tribunal peut être saisi via l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le **10 OCT. 2024**

Madame Doriane BECUE
Maire de Tourcoing



Accusé Réception en Préfecture le : **10 OCT. 2024**

Publié sur le site de la Ville le : **11 OCT. 2024**

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_D2024_0268

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 10/10/2024

Objet : Convention de servitudes au profit de ENEDIS dans le cadre du renouvellement du réseau électrique
rue de l'Adjudant Chef Leroy

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Domaines de compétences par thèmes - Voirie

Date de télétransmission : 10/10/2024 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DF CPAJI_D2024_0268 - Convention de servitudes ENEDIS rue de l'Adjudant chef Leroy.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20241010-DAJI_D2024_0268-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 10/10/2024

